



Arrêté ministériel du 3 juin 2021 portant accréditation du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur « Digital Content », dispensé au Lycée Nic-Biever Dudelange.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son titre II portant sur les modalités du cycle d'études d'enseignement supérieur de type court aboutissant à la délivrance du brevet de technicien supérieur ;

Vu le règlement ministériel modifié du 15 mars 2010 portant sur l'accréditation des programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2019 instituant un comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 2021 portant institution d'une commission spéciale pour l'accréditation du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Digital Content », proposé par le Lycée Nic-Biever Dudelange (LNBD) ;

Vu l'avis du 17 mai 2021 du Comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Le programme de formation menant au brevet de technicien supérieur « Digital Content », dispensé au Lycée Nic-Biever Dudelange, est accrédité pour la période du 15 septembre 2021 au 14 septembre 2026.

Art. 2.

(1) Nonobstant l'article 1^{er}, l'accréditation de la formation menant au brevet de technicien supérieur « Digital Content » est assortie, sous peine de nullité du présent arrêté, de la condition visée au paragraphe 2 dont la satisfaction est à démontrer, pièces à l'appui, jusqu'au 15 décembre 2023 au plus tard.

(2) Le Lycée Nic-Biever Dudelange doit mener, sous deux ans à compter de la date d'accréditation, une enquête d'insertion sur le marché de l'emploi de la première cohorte de diplômés du programme de formation.

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juin 2021.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Claude Meisch

